

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 854

**PRÊTS AUX ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE DONT LA MONNAIE EST
L'EURO**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

L'objectif de ce programme est d'assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro. Créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative pour 2010, ce programme correspond à la quatrième section du compte de concours financiers (CCF) « Prêts à des États étrangers ».

Ce programme a été mis en place en 2010 afin d'accorder des prêts bilatéraux à la Grèce, pour un montant total initialement prévu de 16,8 Md€. Seuls 11,4 Md€ ont été effectivement déboursés. En conséquence, les 5,4 Md€ restants ont été annulés par la loi de règlement pour 2014.

Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012. Le MES peut en effet mobiliser des ressources financières et fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou celle de ses États membres. L'action du FESF et du MES se substitue ainsi aux prêts bilatéraux du présent programme.

Le programme de prêts bilatéraux a par conséquent été interrompu en décembre 2011. Aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Un mouvement en recettes est prévu en 2021 sur ce compte au titre d'un remboursement en capital effectué par la Grèce, après un premier remboursement en 2020 de 152,3 M€, conformément à l'accord instituant le « Greek Loan Facility » signé le 8 mai 2010 et son troisième avenant signé le 19 décembre 2012. Ce remboursement représentera 447,1 M€ en 2021.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
Total	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0
Total	0

Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Programme n° 854 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2020
Total	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2020
Total	0

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Programme n° 854 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %**01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

A la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012 sur ce compte et aucun n'est à prévoir à l'avenir. En conséquence, il n'est pas demandé d'AE ou de CP pour 2021.